



La Lettre du Verdus

Arrêté d'interdiction de baignade

En raison d'une fuite d'eaux usées touchant le réseau d'assainissement au niveau de la station d'épuration, la baignade dans l'Hérault est désormais interdite à l'aval de Saint Guilhem, depuis le village jusqu'aux limites du territoire communal (arrêté municipal 39/2020 du 24 août 2020).

L'interdiction sera levée dès que les analyses permettront d'établir la conformité de l'eau avec les normes en vigueur.



BAIGNADE INTERDITE

MAIRIE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Grand Chemin du Val de Gellone
34150 Saint-Guilhem le Désert

Jours et horaires d'ouverture
Lundi - mardi - jeudi 9h à 12h / 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 04 67 57 70 17
Fax : 04 67 57 76 62
Messagerie : mairie-st-guilhem@orange.fr
Site Web : www.saint-guilhem-le-desert.com



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par
 **sendinblue**